

Le référendum du 29 mai 2005 en Alsace

Bernard Schwengler



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/alsace/1554>

DOI : 10.4000/alsace.1554

ISSN : 2260-2941

Éditeur

Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2006

Pagination : 407-433

ISSN : 0181-0448

Référence électronique

Bernard Schwengler, « Le référendum du 29 mai 2005 en Alsace », *Revue d'Alsace* [En ligne], 132 | 2006, mis en ligne le 01 décembre 2011, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/alsace/1554> ; DOI : 10.4000/alsace.1554

Ce document a été généré automatiquement le 30 avril 2019.

Tous droits réservés

Le référendum du 29 mai 2005 en Alsace

Bernard Schwengler

- 1 Le 29 mai 2005, les Français étaient invités à se prononcer par voie de référendum sur la question suivante : « approuvez-vous le projet de loi qui autorise la ratification du traité établissant une Constitution pour l'Europe ». Ce traité, qui avait été approuvé le 18 juin 2004 et signé le 29 octobre 2004 par les Chefs d'Etat et de Gouvernement des 25 Etats membres de l'Union européenne, résultait des travaux de la Convention sur l'avenir de l'Europe, qui avait été mise en place à l'issue du sommet de Laeken en décembre 2001 et dont la mission était d'assurer la préparation d'une conférence intergouvernementale qui serait consacrée au fonctionnement de l'Union.
- 2 Cette convention, présidée par Monsieur Giscard d'Estaing, était constituée de représentants du Parlement européen, des Parlements nationaux des Etats membres de l'Union européenne, de la Commission de Bruxelles et des gouvernements des Etats membres.
- 3 Le projet de traité, rédigé par cette Convention, fut repris et amendé par les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays de l'Union européenne qui parvinrent à un accord lors du conseil européen des 17 et 18 juin 2004, sous la présidence irlandaise¹.
- 4 Dans sa version finale, ce traité était divisé en quatre parties. La partie I était consacrée aux Institutions de l'Union, la partie II contenait la charte des droits fondamentaux, la partie III, intitulée « les politiques et le fonctionnement de l'Union » était la partie la plus longue et elle reprenait pour l'essentiel les dispositions figurant dans les traités antérieurs (Marché commun, acte unique, monnaie unique etc.), la partie IV contenait des dispositions générales. Ce traité comportait 448 articles, 36 protocoles, 2 annexes, 50 déclarations et un acte final.
- 5 Après avoir été signé par les Chefs d'Etat et de gouvernement, ce traité, avant de pouvoir entrer en vigueur, devait être ratifié par l'ensemble des 25 Etats membres de l'Union européenne, soit au moyen d'un vote du Parlement, soit par voie de référendum, chaque pays étant libre de choisir la procédure qui lui convenait le mieux. Au moment du vote français du 29 mai 2005, 9 des 25 Pays de l'Union européenne avaient procédé à la ratification de ce traité, 8 par voie parlementaire² et 1 pays par voie référendaire³.

- 6 Le 29 mai 2005, 15 450 279 électeurs français se prononcèrent contre la ratification de ce traité constitutionnel alors que 12 806 394 électeurs votèrent Oui. Cela représente 54,7 % de votes Non en pourcentage des suffrages exprimés et une participation électorale de 67,6 % des inscrits. Par rapport à cette large victoire du Non au niveau national, l'Alsace se distingua par un petit Oui (53,4 % des suffrages exprimés), lequel témoigne d'une part d'une certaine persistance d'un sentiment pro-européen dans cette région, mais également d'un fort recul de ce sentiment par rapport à ce qu'il était au référendum du 20 septembre 1992 sur le traité de Maastricht à l'occasion duquel le Oui en Alsace s'était élevé à 65,6 % des suffrages exprimés. Par rapport au vote de Maastricht de 1992 qui correspondait en Alsace à un vote massif et relativement homogène en faveur du Oui, le vote alsacien du 29 mai 2005 se caractérisa d'une part par un Oui faiblement majoritaire et d'autre part par l'existence de clivages importants à l'intérieur de la région.

Un Oui alsacien faiblement majoritaire

- 7 Le référendum du 20 septembre 1992 sur le traité de Maastricht avait révélé un vote alsacien en faveur du Oui nettement supérieur à la moyenne nationale (65,6 % de Oui en Alsace contre 51 % au niveau national) et nettement supérieur à l'ensemble des autres régions de France. Au référendum du 29 mai 2005, l'Alsace votait davantage Oui que la moyenne nationale (53,4 % contre 45,1 %) mais le décalage entre l'Alsace et la moyenne nationale s'était nettement réduit. Le tableau 1 présente le niveau du vote Oui pour les différentes régions de France métropolitaine, classées par ordre décroissant, au référendum de 1992 et à celui de 2005. Dans ce tableau ainsi que dans les tableaux suivants, nous présentons les résultats du point de vue du vote Oui, ce qui signifie qu'un vote Non majoritaire est présenté sous la forme d'un vote Oui minoritaire. Le fait de nous placer du point de vue du Oui dans tous les tableaux pour l'ensemble des résultats comporte l'avantage de permettre une présentation homogène des résultats.

Tableau 1 : Le vote Oui aux référendums de 1992 et de 2005 par région

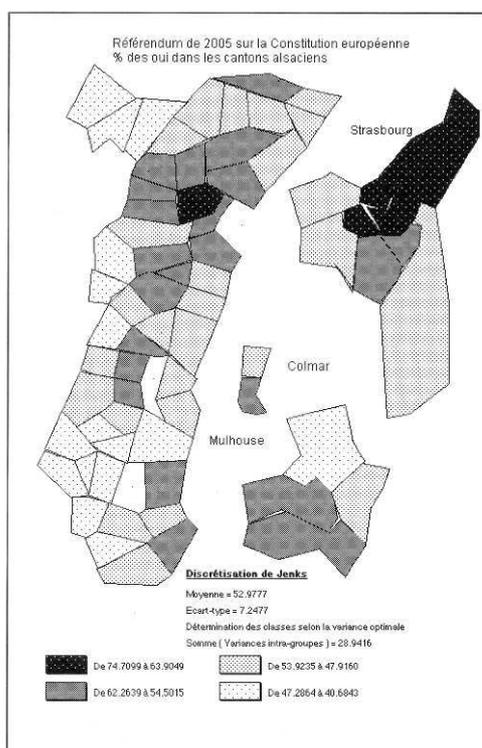
Tableau 1 : Le vote Oui aux référendums de 1992 et de 2005 par région (en pourcentage des suffrages exprimés)					
Référendum de 1992			Référendum de 2005		
	Régions	Vote Oui		Vote Oui	
1	Alsace	65,6	1	Ile de France	54
2	Bretagne	59,8	2	Alsace	53,4
3	Ile de France	54,4	3	Bretagne	50,9
4	Rhône Alpes	54,4	4	Pays de la Loire	50,1
5	Lorraine	54,4	5	Rhône Alpes	48,5
6	Pays de la Loire	53,6	6	Basse Normandie	44,8
7	Midi Pyrénées	51,7	7	Poitou Charente	44,7
8	Franche Comté	50,3	8	Lorraine	43,8
9	Poitou Charente	50,2	9	Centre	43
10	Auvergne	49,4	10	Champagne Ardennes	42,9
11	Aquitaine	49,3	11	Aquitaine	42,8
12	Basse Normandie	48,9	12	Midi Pyrénées	42,8
13	Bourgogne	48,7	13	Auvergne	42,4
14	Champagne Ardennes	48,6	14	Corse	42,3
15	Limousin	46,6	15	Franche Comté	42,2
16	Languedoc Roussillon	46,4	16	Bourgogne	41,5
17	Centre	46,1	17	Provence Côte d'Azur	41,2
18	Haute Normandie	44,9	18	Limousin	40,8
19	Provence Côte d'Azur	44,7	19	Languedoc Roussillon	37,6
20	Nord Pas de Calais	44,3	20	Haute Normandie	35,6
21	Corse	43,3	21	Nord Pas de Calais	35,1
22	Picardie	42,8	22	Picardie	35
	Moyenne nationale	51		Moyenne nationale	45,1

- 8 Indépendamment du recul du vote Oui de 2005 par rapport à son niveau de 1992, qui affecte aussi bien le niveau national dans son ensemble (passage de 51 % à 45,1 % au niveau national) que chacune des régions prises individuellement, la position relative de l'Alsace par rapport aux autres régions n'est plus la même en 2005 qu'en 1992. En 1992, l'Alsace était la région de France où le vote Oui était le plus élevé, et de loin, par rapport à l'ensemble des autres régions de France (65,6 % en Alsace contre 59,8 % en Bretagne qui se situait en seconde position) et l'écart entre le Oui alsacien et le Oui moyen national était de 14,6 points (65,6 % contre 51 %). En 2005, l'Alsace n'est plus qu'en seconde position pour le vote Oui (53,4 %) derrière l'Ile de France (54 %) et l'écart entre le vote alsacien et le vote moyen national n'est plus que de 8,3 points (53,4 % contre 45,1 %).
- 9 Ce phénomène de réduction des écarts entre le vote alsacien pour le Oui et le vote moyen national apparaît de façon encore plus nette si on raisonne sur la base des départements. Au référendum de septembre 1992, les trois départements français qui avaient le plus voté Oui étaient le Bas-Rhin (68,6 %), Paris (62,5 %) et le Haut-Rhin (61,4 %). Au référendum du 29 mai 2005, le Bas-Rhin n'est plus qu'en quatrième position pour le vote Oui (56,1 %) derrière Paris (66,4 %), les Hauts de Seine (61,9 %) et les Yvelines (59,4 %). Quant au Haut-Rhin, il a accordé une majorité au Non (50,3 %). Si on se place du point de vue du vote Oui, le Haut-Rhin se situe, avec 49,7 % de Oui, en quinzième position parmi l'ensemble des départements français.
- 10 Ce recul de l'ancrage traditionnel pro-européen de l'Alsace peut être analysé de différentes façons. On peut y voir les effets d'une certaine désillusion par rapport à l'idée européenne, qui a longtemps été associée au thème de la réconciliation franco-allemande, thème populaire en Alsace, mais qui aujourd'hui semble aller de soi, alors même que la construction européenne, avec les élargissements successifs, perd de sa visibilité et peut

de moins en moins être identifiée à la réconciliation franco-allemande. En Alsace comme dans le reste de la France, une Europe élargie et ouverte au reste du monde par des accords de libéralisation commerciale et financière peut être ressentie par certaines parties de la population comme une menace pour le niveau de vie et pour l'emploi. Il est significatif à cet égard que pendant la campagne électorale précédent le référendum, l'Europe politique, et notamment les dispositions contenues dans la partie I du traité, ainsi que la Charte des droits fondamentaux, ne firent l'objet que de débats périphériques alors que le cœur du débat porta sur le contenu de l'Europe : – « Europe sociale » ou Europe libérale » ? – dans un cadre idéologique où le « libéralisme » était présenté, par les leaders du Non et nombre de leaders du Oui, comme constitutif d'un ensemble de menaces. C'est au moment où la directive Bolkestein sur la libéralisation des services dans l'Union européenne fit son apparition dans la campagne référendaire que le Non est passé en tête dans les sondages sur les intentions de vote des Français⁴.

- 11 Par ailleurs, ce recul du Oui alsacien du 29 mai 2005 par rapport à son niveau de 1992 peut être analysé dans le cadre de la réduction des écarts entre le comportement électoral en Alsace et celui des autres régions de France. Depuis 1945 existent en effet des écarts importants dans les résultats électoraux entre l'Alsace et la France dans son ensemble. Ces écarts ne concernent pas seulement les référendums sur l'Europe mais l'ensemble des consultations électorales et ils se traduisent notamment par la faiblesse du vote à gauche en Alsace par rapport au vote à gauche au niveau national⁵. L'analyse des résultats électoraux sur la longue période permet cependant de constater une réduction de ces écarts entre le vote en Alsace et le vote au niveau national. Cela est vrai d'une part pour le vote analysé dans le cadre du clivage droite/gauche⁶ mais cela l'est également pour le vote aux différents référendums qui ont été organisés en France depuis 1958. A ces référendums, le vote Oui en Alsace est en général plus élevé qu'au niveau national mais l'écart entre le vote Oui en Alsace et le vote Oui au niveau national a tendance à se réduire⁷.
- 12 Ce phénomène de réduction des écarts entre le vote alsacien et le vote moyen national correspond à une banalisation du comportement électoral en Alsace par rapport à celui du reste de la France, banalisation qui peut s'expliquer par un phénomène de nationalisation des consultations électorales, qui concerne aussi bien la structure de l'offre partisane, les programmes, les enjeux ainsi que les principaux moyens d'information.
- 13 A cet égard, la réduction du vote Oui au référendum du 29 mai 2005 comparativement à son niveau atteint au référendum de 1992 constitue l'un des éléments de ce processus de banalisation du vote alsacien par rapport au vote moyen national, que l'on peut constater depuis les années 1960.

Référendum de 2005 sur la Constitution européenne. % des Oui dans les cantons alsaciens

L'existence de clivages à l'intérieur de la région⁸

- 14 Lors du référendum du 20 septembre 1992, le vote alsacien en faveur du traité de Maastricht était relativement homogène et les écarts de vote entre les différents cantons étaient faibles. Parmi les 44 cantons bas-rhinois, 32 cantons présentaient un niveau de vote Oui situé entre 60 et 70 % des suffrages exprimés et 11 cantons, situés dans la zone d'influence de l'agglomération strasbourgeoise affichaient des scores en faveur du Oui situés entre 70 et 80 % des suffrages exprimés⁹. Dans le Bas-Rhin, seul le canton de Saales présentait un niveau de vote Oui inférieur à 60 % avec 57 % des suffrages exprimés en faveur du Oui. Dans le Haut-Rhin, où le score moyen du département en faveur du Oui était plus modeste que dans le Bas-Rhin, 25 des 31 cantons présentaient un vote Oui situé entre 55 et 65 % des suffrages exprimés, 3 cantons, situés dans le Sundgau, présentaient un vote Oui situé entre 50 et 55 % de Oui¹⁰ et 3 cantons un vote Oui supérieur à 65 %¹¹. Le vote en faveur du traité de Maastricht en septembre 1992 était élevé dans l'ensemble de l'Alsace de telle sorte qu'il était difficile d'établir des relations entre la composition sociale des cantons et leur vote. On pouvait cependant constater un vote plus accentué en faveur du Oui dans le Bas-Rhin que dans le Haut-Rhin, un surcroît de Oui dans les cantons situés dans la zone d'influence de Strasbourg et une certaine réserve par rapport au Oui dans le Sundgau¹². Ce caractère relativement homogène du vote Oui a disparu pour le référendum du 29 mai 2005 pour lequel existent des clivages nets dans le vote en fonction de la composition sociale.

L'appartenance socioprofessionnelle

- 15 Pour le référendum du 29 mai 2005 existe une relation nette entre la composition socioprofessionnelle des cantons et leur vote. Pour déterminer la composition socioprofessionnelle des cantons, nous utilisons l'indicateur constitué par le pourcentage d'ouvriers par rapport à la population active. Cet indicateur permet de déterminer le caractère plus ou moins populaire ou plus ou moins « bourgeois » du canton en question. En effet, le pourcentage d'ouvriers est corrélé de façon inverse avec le pourcentage de cadres et professions intellectuelles supérieures (CPIS). Par ailleurs, les cantons avec un fort pourcentage d'ouvriers sont des cantons où plus des deux tiers des actifs sont soit ouvriers, soit employés. Les cantons à forte proportion de cadres et professions intellectuelles supérieures (CPIS) sont des cantons où l'ensemble CPIS et professions intermédiaires est important¹³.
- 16 Pour le Bas-Rhin nous avons réparti les 44 cantons de ce département en groupes de 11 cantons constitués d'une part en fonction de leur vote au référendum du 29 mai 2005 et d'autre part en fonction du pourcentage d'ouvriers dans la population active.
- 17 Il existe une très forte correspondance entre les 11 cantons ayant le vote Oui le plus faible et les 11 cantons les plus ouvriers.

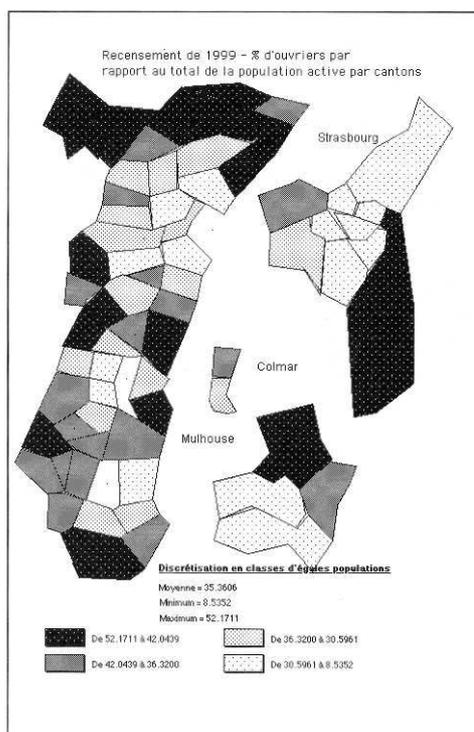
Tableau 2 : les 11 cantons du Bas-Rhin avec le vote Oui le plus faible et les 11 cantons du Bas-Rhin les plus ouvriers¹⁴

Tableau 2 : Les 11 cantons du Bas-Rhin avec le vote Oui le plus faible et les 11 cantons du Bas-Rhin les plus ouvriers ¹⁴				
Cantons avec le vote Oui le plus faible		Cantons les plus ouvriers		
Cantons	Vote Oui	Cantons	Ouvriers	CPIS
<u>Bischwiller</u>	49,8	<u>Bischwiller</u>	48,6	5,2
<u>Drulingen</u>	47	<u>Drulingen</u>	47,5	5,1
<u>Marckolsheim</u>	49,6	<u>Marckolsheim</u>	45,7	5,1
<u>Niederbronn</u>	48,1	<u>Niederbronn</u>	47	4,9
<u>La Petite Pierre</u>	45	<u>La Petite Pierre</u>	47	5,3
Saales	42,5	<u>Sarre-Union</u>	44	5,2
<u>Sarre-Union</u>	46,1	<u>Schirmeck</u>	48,3	4,7
<u>Schirmeck</u>	43,4	<u>Seltz</u>	52,2	4,7
<u>Seltz</u>	49,7	<u>Soultz</u>	48	4,7
<u>Soultz</u>	48,8	<u>Woerth</u>	47	4,8
<u>Woerth</u>	47,9	Strasbourg 10	46	4,9

- 18 Parmi les 11 cantons où le vote Oui est le plus faible, 10 cantons figurent parmi les cantons les plus ouvriers du département, le 11^e étant le canton de Saales qui est un canton francophone.

- 19 Parmi les 11 cantons les plus ouvriers du département, 10 cantons figurent parmi ceux dont le vote Oui est le plus faible, le 11^e étant le canton de Strasbourg 10 (Neuhof).
- 20 La carte du Bas-Rhin du Non (ou du vote Oui inférieur à 50 %) est constituée principalement de cantons ruraux, qui sont situés à l'extrémité du département, au nord (cantons de Bischwiller, Seltz, Soultz, Woerth, Niederbronn), au nord-ouest (cantons de Drulingen, La Petite Pierre, Sarre-Union), au sud-ouest (cantons de Saales, Schirmeck) ou au sud (canton de Marckolsheim). Le vote Non augmente au fur et à mesure que l'on s'éloigne de Strasbourg. Mais cette carte du vote Non correspond à la structuration socioprofessionnelle du Bas-Rhin, où d'une façon générale, le pourcentage d'ouvriers augmente au fur et à mesure que l'on s'éloigne de Strasbourg¹⁵.

Recensement de 1999 - % d'ouvriers par rapport au total de la population active par cantons



- 21 Par ailleurs existe une correspondance parfaite entre les 11 cantons qui présentent les scores les plus élevés pour le Oui et les 11 cantons où la proportion d'ouvriers est la plus faible (et corrélativement où la proportion de cadres et de professions intellectuelles est la plus élevée), ainsi que le montre le tableau 3 :

Tableau 3 : Les cantons bas-rhinois où le Oui est le plus élevé et où la proportion d'ouvriers est la plus faible

Tableau 3 : Les 11 cantons bas-rhinois où le Oui est le plus élevé et où la proportion d'ouvriers est la plus faible			
Cantons	Oui	CPIS	Ouvriers
<u>Strasbourg 1</u>	74,7	37,9	8,5
<u>Strasbourg 2</u>	66,2	24,4	15,9
<u>Strasbourg 3</u>	64,2	24,9	15
<u>Strasbourg 4</u>	74	37,2	12
<u>Strasbourg 5</u>	69,6	25	18,4
<u>Strasbourg 7</u>	62,3	15,6	28
<u>Strasbourg 8</u>	60,7	15,1	22
<u>Geispolsheim</u>	59,8	14,8	25,4
<u>Illkirch Graffenstaden</u>	59,6	14,2	25,4
<u>Mundolsheim</u>	63,9	17,9	18,2
<u>Truchtersheim</u>	66,6	17,6	19

- 22 Parmi ces 11 cantons, il y a d'une part 7 des 10 cantons strasbourgeois et d'autre part des cantons situés dans la zone d'influence de Strasbourg.
- 23 Dans le Haut-Rhin existe également une relation entre la composition socioprofessionnelle des cantons et leur vote, mais celle-ci est moins systématique que dans le Bas-Rhin. Du fait que le Haut-Rhin est constitué de 31 cantons, nous avons constitué des groupes de 8 cantons. Le tableau 4 présente les 8 cantons haut-rhinois avec le Oui le plus faible et les 8 cantons haut-rhinois avec le pourcentage d'ouvriers le plus élevé.

Tableau 4 : Les 8 cantons haut-rhinois avec le Oui le plus faible et les huit cantons haut-rhinois ayant le pourcentage d'ouvriers le plus élevé dans la population active

Tableau 4 : Les 8 cantons haut-rhinois avec le Oui le plus faible et les 8 cantons haut-rhinois ayant le pourcentage d'ouvriers le plus élevé dans la population active				
Cantons avec le vote Oui le plus faible		Cantons les plus ouvriers		
Cantons	Oui	Cantons	Ouvriers	CPIS
<u>Cernay</u>	40,7	<u>Cernay</u>	40,8	7,3
Ensisheim	41,3	Dannemarie	41,5	5,9
Masevaux	44,3	Ferrette	43,1	4,7
<u>Saint-Amarin</u>	42,5	Hirsingue	43,6	5,6
<u>Ste Marie aux Mines</u>	43,3	Neuf-Brisach	43,1	5,7
Soultz	44,1	<u>Saint-Amarin</u>	45,2	6,1
Wittenheim	43,5	<u>Ste Marie aux Mines</u>	46,3	6
<u>Mulhouse-nord</u>	40,2	<u>Mulhouse-nord</u>	46,1	4,3

- 24 Les cantons de Cernay, Saint-Amarin, Ste Marie aux Mines et Mulhouse-nord figurent dans les deux parties du tableau (cantons fortement ouvriers ayant faiblement voté Oui). Par ailleurs, des cantons correspondant à l'ancien bassin potassique ont faiblement voté Oui même s'ils ne figurent pas parmi les cantons les plus ouvriers (cantons d'Ensisheim, de Soultz et de Wittenheim). A l'inverse, les cantons situés dans le sud du département, près de la frontière suisse, bien que fortement ouvriers, ne figurent pas parmi les cantons ayant le vote Oui le plus faible (cantons de Dannemarie, Ferrette et Hirsingue). Dans le Haut-Rhin, la correspondance entre la faiblesse du Oui et le pourcentage d'ouvriers dans la population active est moins systématique que dans le Bas-Rhin.
- 25 En revanche, il existe une bonne correspondance entre les 8 cantons qui présentent les scores les plus élevés pour le Oui et les 8 cantons où la proportion d'ouvriers est la plus faible (et corrélativement où la proportion de cadres et de professions intellectuelles est la plus élevée), ainsi que le montre le tableau 5 :

Tableau 5 : Les 8 cantons haut-rhinois où le Oui est le plus élevé et les 8 cantons haut-rhinois où la proportion d'ouvriers est la plus faible

Tableau 5 : Les 8 cantons haut-rhinois où le Oui est le plus élevé et les 8 cantons haut-rhinois où la proportion d'ouvriers est la plus faible				
Cantons avec le vote Oui le plus fort		Cantons les moins ouvriers		
Cantons	Oui	Cantons	CPIS	Ouvriers
<u>Habsheim</u>	55,1	Andolsheim	9,9	32,1
Huningue	55,1	<u>Habsheim</u>	14,3	26
<u>Kaysersberg</u>	58,5	<u>Kaysersberg</u>	9,9	27,5
Ribeauvillé	56,8	Lapoutroie	9,9	32,2
<u>Wintzenheim</u>	59,9	<u>Wintzenheim</u>	12,9	23,9
<u>Colmar-sud</u>	56,4	<u>Colmar-sud</u>	13,2	31,4
<u>Mulhouse-est</u>	57,2	<u>Mulhouse-est</u>	15,1	28,3
<u>Mulhouse-sud</u>	54,5	<u>Mulhouse-sud</u>	13,5	29,3

- 26 6 des 8 cantons figurent dans les deux parties du tableau et constituent par conséquent des cantons avec un fort vote Oui et une faible proportion d'ouvriers. Deux cantons figurent parmi les cantons avec un fort vote Oui bien qu'ils ne soient pas parmi les cantons ayant un faible pourcentage d'ouvriers parmi la population active. Il s'agit des cantons de Ribeauvillé et de Huningue (ce dernier canton étant un canton frontalier avec la Suisse). Deux cantons ont un faible pourcentage d'ouvriers et pourtant ne figurent pas parmi les cantons ayant le vote Oui le plus élevé. Il s'agit des cantons d'Andolsheim et de Lapoutroie (ce dernier canton étant un canton francophone).
- 27 Dans l'ensemble, le niveau du vote Oui est inversement proportionnel à la composition socioprofessionnelle populaire des cantons. Cette relation, observable en Alsace, correspond aux données observables au niveau national selon lesquelles les ouvriers constituent la catégorie socioprofessionnelle qui a le plus massivement voté Non au référendum du 29 mai 2005 et où les Cadres et professions intellectuelles supérieures constituent la seule catégorie à avoir voté majoritairement Oui¹⁶.

La variable confessionnelle

- 28 Pour mesurer l'influence de la variable confessionnelle sur le vote au référendum du 29 mai 2005, nous avons effectué une comparaison du vote entre des groupes de communes catholiques et des groupes de communes protestantes ayant des compositions socioprofessionnelles comparables et situés dans le même secteur géographique. Nous avons effectué ces comparaisons dans quatre terrains d'étude, dont trois sont constitués de communes de moins de 2000 habitants – les secteurs de Hochfelden¹⁷, de Wissembourg¹⁸ et de Barr¹⁹ – et dont le dernier est constitué de communes peuplées de 2 000 à 5 000 habitants, situés dans le Bas-Rhin mais en dehors de l'agglomération strasbourgeoise²⁰.

- 29 Dans l'ensemble des terrains d'étude, le vote Oui est plus élevé dans le groupe des communes catholiques que dans celui des communes protestantes, ainsi que le montre le tableau 6²¹ :

Tableau 6 : Vote au référendum de 2005 et clivage confessionnel

Tableau 6 : Vote au référendum de 2005 et clivage confessionnel ²¹						
	Secteur de Hochfelden		Wissembourg		Barr	
	Cath.	Prot.	Cath.	Prot.	Cath.	Prot.
Participation	76,7	72,3	69,5	65,5	79,1	71,9
Vote Oui	60,8	54,3	54,5	50,8	57,3	53,9
Vote Non	39,2	45,7	45,5	49,2	42,7	46,1
Ecart de Vote	6,5 points		3,7 points		3,4 points	
Communes de 2000 à 5000 habitants						
	Cath.	Prot.				
Participation	66,7	64,3				
Vote Oui	54,7	49,7				
Vote Non	45,3	50,3				
Ecart de vote	5 points					

- 30 Les communes catholiques ont une participation électorale plus élevée que les communes protestantes et elles votent davantage Oui que les communes protestantes. Il est possible d'interpréter ce surplus de vote Oui dans les communes catholiques par rapport au vote des communes protestantes de différentes façons. D'une façon générale, les communes catholiques votent davantage que les communes protestantes pour les partis de la droite traditionnelle (UMP et UDF) alors que les communes protestantes ont un vote davantage dispersé vers l'ensemble des autres orientations politiques (extrême gauche, gauche, extrême droite etc.)²². Or, à l'occasion de ce référendum, c'est l'électorat de la droite traditionnelle qui a majoritairement voté Oui alors que l'électorat de gauche ainsi que l'électorat de l'extrême droite ont majoritairement voté Non²³. Dans une telle perspective, le surplus de Oui dans les communes catholiques serait la simple conséquence du vote d'électeurs ayant des préférences partisans pour l'UMP-UDF et votant par conséquent majoritairement pour le Oui. L'explication par la préférence partisane des électeurs catholiques pour la droite traditionnelle n'est cependant pas suffisante. En effet, lors du référendum du 20 septembre 1992, c'étaient les électeurs ayant une préférence partisane pour le parti socialiste qui avaient le plus voté Oui, davantage que les sympathisants UDF alors que les électeurs se sentant proches du RPR avaient majoritairement voté Non²⁴. Et pourtant il existait également à ce référendum un surplus de vote Oui de la part des communes catholiques par rapport à celui des communes protestantes, même si par ailleurs l'écart entre le vote des communes catholiques et celui des communes protestantes était plus faible qu'en 2005²⁵. Il existe par conséquent, indépendamment du

vote des communes catholiques pour la droite traditionnelle, une certaine propension de l'électorat catholique à effectuer un vote pro-européen. Faut-il voir dans ce phénomène l'héritage spirituel des pères de l'Europe des années 1950 qui étaient d'orientation démocrate-chrétienne (Adenauer, De Gasperi, Schuman, Spaak). Quoi qu'il en soit, la géographie électorale du vote Oui aussi bien au référendum du 20 septembre 1992 qu'à celui du 29 mai 2005 pour la France dans son ensemble indique que c'est dans les régions de vieille tradition catholique que le vote Oui était le plus élevé en 1992 et qu'il s'est le mieux maintenu en 2005 (pour 2005 la Bretagne, la Vendée, la Savoie, le Haut Doubs, le Pays basque, les parties de l'Alsace où la population de confession catholique est majoritaire)²⁶.

- 31 La comparaison entre le vote des communes catholiques et celui des communes protestantes en Alsace permet de confirmer ce phénomène.

La variable linguistique

- 32 Dans le Bas-Rhin, les deux cantons qui présentent les scores les plus faibles pour le Oui sont les cantons de Saales (42,5 %) et de Schirmeck (43,4 %), qui d'un point de vue historique sont des cantons francophones. Le faible Oui dans le canton de Schirmeck peut en partie être expliqué par la structure socioprofessionnelle de ce canton (48,3 % d'ouvriers). Mais le Oui dans ce canton est plus faible que dans les cantons du Bas-Rhin qui sont germanophones d'un point de vue historique et qui présentent une structure socioprofessionnelle analogue à celle du canton de Schirmeck :

Tableau 7 : Le vote Oui et le clivage linguistique dans le Bas-Rhin

Tableau 7 : Le vote Oui et le clivage linguistique dans le Bas-Rhin		
Cantons	Pourcentage d'ouvriers	Vote Oui
Bischwiller	48,6	49,8
Drulingen	47,5	47
Niederbronn	47	48,1
Seltz	52,2	49,7
Soultz	48,6	48,8
Woerth	47,4	47,9
Schirmeck	48,3	43,4

- 33 La totalité des cantons ouvriers ruraux du Bas-Rhin se caractérisent par un vote Oui faible, inférieur à 50 % des suffrages exprimés, mais c'est dans le canton de Schirmeck que le vote Oui est le plus faible. Quant au canton de Saales, qui se caractérise par un vote Oui encore plus faible que le canton de Schirmeck, il ne fait pas partie des cantons les plus ouvriers du département (37,8 % d'ouvriers).

Tableau 8 : Le vote Oui et le clivage linguistique dans le Haut-Rhin

Tableau 8 : Le vote Oui et le clivage linguistique dans le Haut-Rhin		
Cantons	Pourcentage d'ouvriers	Vote Oui
Saint-Amarin	45,2	42,5
Mulhouse-nord	46,1	40,2
Ste Marie aux Mines	46,3	43,3
Andolsheim	32,2	52,7
Rouffach	32,9	53,9
Sierentz	32,7	50,5
Lapoutroie	32,2	53,7

- 34 Cette moins-value pour le Oui dans les cantons francophones du Bas-Rhin n'existe pas dans le Haut-Rhin, où les deux cantons francophones de Lapoutroie et de Sainte Marie aux Mines présentent un niveau de vote Oui comparable à celui des cantons historiquement germanophones ayant une structure socioprofessionnelle analogue.
- 35 Par ailleurs, dans le canton de Villé, situé dans le Bas-Rhin, qui est traversé par la frontière linguistique, les communes francophones et les communes germanophones de ce canton présentent un niveau de vote Oui quasiment identique avec respectivement 53,3 % et 53,1 % de Oui. Par conséquent, même si la faiblesse du vote Oui dans les cantons de Saales et de Schirmeck peut laisser supposer une influence de la variable linguistique sur le vote au référendum du 29 mai 2005, il n'est pas possible de généraliser cette relation à l'ensemble de l'Alsace.

Le vote au référendum du 29 mai 2005 et les préférences partisans

- 36 En plus des clivages sociaux qui permettent de rendre compte des différences de vote au référendum du 29 mai 2005, il convient de rendre compte de l'influence des clivages en terme de préférence partisane. Il n'existe pas en Alsace d'enquête par sondage qui permettrait de connaître la relation entre la préférence partisane et l'orientation du vote au référendum sur le traité européen²⁷ mais il est possible d'avoir une connaissance approximative de cette relation en se basant sur l'étude de la géographie électorale. En supposant que les électeurs alsaciens aient voté en fonction de leur préférence partisane de la même façon que la moyenne des électeurs français, on obtiendrait en Alsace un vote théorique en faveur du Oui au référendum du 29 mai 2005 de 45,4 % des suffrages exprimés²⁸ alors que le vote alsacien réel était de 53,4 % en faveur du Oui. Il existe par conséquent en Alsace un surplus de 7,9 points pour le vote Oui par rapport à ce qu'il aurait été si les électeurs alsaciens s'étaient prononcés de la même façon que l'électeur français moyen en fonction de sa préférence partisane. Pour déterminer la provenance

partisane de ce surplus de 7,9 points en faveur du Oui, nous étudions les résultats au référendum de 2005 de façon successive dans les cantons qui au second tour des régionales de 2004 ont accordé les scores les plus élevés respectivement à la gauche, au Front national et à la droite traditionnelle.

- 37 Dans le Bas-Rhin, ce surplus de vote Oui émane principalement des cantons qui votent à gauche. En effet, il existe une très grande correspondance entre les 11 cantons qui ont accordé à la liste PS-Verts les scores les plus élevés au second tour des régionales de 2004 et les 11 cantons dont le vote Oui est le plus élevé au référendum de 2005. Par ailleurs, dans ces 11 cantons, le surplus de vote Oui par rapport au vote Oui des électeurs français type en fonction de leur préférence partisane est considérable, ainsi que le montre le tableau 9²⁹ :

Tableau 9 : La correspondance entre le vote à gauche et le vote Oui dans le Bas-Rhin

Tableau 9 : La correspondance entre le vote à gauche et le vote Oui dans le Bas-Rhin ²⁹			
Les 11 cantons votant le plus à gauche	Score de la liste PS-Verts	Vote Oui réel	Surplus de vote Oui par rapport au vote Oui théorique
<u>Strasbourg 1</u>	47,2	74,7	+ 24,5
<u>Strasbourg 2</u>	58,4	66,2	+ 22,4
<u>Strasbourg 3</u>	54,8	64,2	+ 20,3
<u>Strasbourg 4</u>	44,5	74	+ 23,2
Strasbourg 6	50	50,8	+ 8,2
<u>Strasbourg 7</u>	43,9	62,3	+ 15
<u>Strasbourg 8</u>	47,7	60,7	+ 15,5
Strasbourg 9	46,8	53,1	+12,6
Bischheim	40,8	54,9	+ 11,2
<u>Illkirch-Graffenstaden</u>	42,7	59,6	+ 14,3
Schiltigheim	46	55,8	+ 12,9

- 38 Parmi les 11 cantons ayant le plus voté à gauche au second tour des régionales de 2004, 8 cantons figurent parmi les 11 cantons qui ont accordé au Oui les scores le plus élevés. Par ailleurs, le surplus de vote Oui par rapport au vote Oui théorique dans ces cantons est considérable. Ces cantons sont des cantons strasbourgeois et leur profil sociopolitique s'apparente à celui des autres grandes villes de France : ils correspondent à des quartiers urbains, aisés, habités en majorité de cadres et professions intellectuelles supérieures et de membres des professions intermédiaires et ayant voté Oui de façon massive au traité constitutionnel européen du 29 mai 2005³⁰.
- 39 Les 11 cantons qui ont le plus voté Front national dans le Bas-Rhin au second tour des régionales de 2004 correspondent en grande partie aux cantons où le vote Oui était le plus faible au référendum du 29 mai 2005. Par ailleurs, dans ces cantons, le surplus de vote Oui par rapport au vote Oui théorique est faible, ainsi que le montre le tableau 10³¹ :

Tableau 10 : La correspondance entre le vote Front national et le vote Non dans le Bas-Rhin

Tableau 10 : La correspondance entre le vote Front national et le vote Non dans le Bas-Rhin ³¹			
Les 11 cantons votant le plus Front national	Score de la liste Front national	Vote Oui réel	Surplus de vote Oui
Benfeld	25,9	51,2	+ 7
<u>Bischwiller</u>	28,1	49,8	+ 5,4
Bouxwiller	25,2	50,6	+ 5,3
<u>Drulingen</u>	27,8	47	+ 1,8
Haguenau	25,7	55,4	+ 10
<u>Markolsheim</u>	25,1	49,6	+ 4,3
<u>Niederbronn</u>	29,1	48,1	+ 4,3
<u>La Petite Pierre</u>	26,8	45	+ 0,5
<u>Sarre-Union</u>	28,2	46,1	+ 2,2
<u>Seltz</u>	24,6	49,7	+ 0,3
<u>Woerth</u>	25,9	47,9	+ 2,1

- 40 Parmi les 11 cantons qui ont accordé au Front national ses scores les plus élevés au second tour des régionales de 2004, 8 figurent parmi les cantons qui avaient le moins voté Oui au référendum du 29 mai 2005. Ces cantons présentent un profil sociopolitique qui est à l'exact opposé des cantons urbains présentés dans le tableau 9. La plupart de ces cantons sont des cantons ruraux, fortement ouvriers, ayant un vote fortement orienté à droite (pour la droite traditionnelle et pour le Front national) et ayant en majorité voté Non au traité constitutionnel européen.
- 41 Parmi les 11 cantons qui ont le plus voté pour la liste UMP-UDF au second tour des régionales de 2004, 2 cantons font partie des 11 cantons qui ont le plus voté Oui au référendum du 29 mai 2005 et un canton fait partie des 11 cantons qui ont le plus voté Non.

Tableau 11 : La correspondance entre le vote UMP-UDF et le vote Oui dans le Bas-Rhin³²

Tableau 11 : La correspondance entre le vote UMP-UDF et le vote Oui dans le Bas-Rhin³²			
Les 11 cantons votant le plus pour l'UMP-UDF	Score de la liste UMP-UDF	Vote Oui réel	Surplus de vote Oui
Barr	50,6	55,8	+ 7,3
Hochfelden	50,7	57,1	+ 8,6
Lauterbourg	56,7	53,4	+ 1
Marmoutier	54,8	54,6	+ 3,9
<u>Mundolsheim</u>	48,9	63,9	+ 14,9
Rosheim	48,7	58,2	+ 10,7
Saverne	51,1	57,3	+ 8
Seltz	54,8	49,7	+ 0,3
<u>Truchtersheim</u>	53,7	66,6	+ 14,9
Wasselone	50,7	55,5	+ 6,6
Wissembourg	49,9	54,7	+ 3,1

- 42 Les deux cantons qui figurent parmi ceux qui ont le plus voté Oui sont les cantons de Mundolsheim et de Truchtersheim. Ces deux cantons se situent dans la zone d'influence de l'agglomération strasbourgeoise. Le canton qui figure parmi les cantons ayant le moins voté Oui est le canton de Seltz, qui est le canton le plus ouvrier du Bas-Rhin et qui fait également partie des 11 cantons ayant le plus voté Front national au second tour des régionales de 2004 (cf. tableau 10). Les 8 autres cantons se caractérisent par un vote Oui relativement élevé, qui est proche de la moyenne du vote Oui dans le Bas-Rhin (56,1 %) mais qui demeure nettement en retrait du vote Oui des cantons strasbourgeois.
- 43 D'une façon générale, les cantons qui accordent à l'UMP-UDF des scores élevés sont des cantons où le Oui au référendum de 2005 est nettement majoritaire (à l'exception du canton de Seltz). Ce phénomène ne constitue pas une surprise si on se base sur le vote au référendum des électeurs manifestant une préférence partisane pour l'UMP-UDF, mais il est significatif de constater que dans le Bas-Rhin, le vote Oui des 11 cantons ayant le plus voté pour la liste UMP-UDF au second tour des régionales de 2004 est moins élevé que le vote Oui des 11 cantons ayant le plus voté pour la liste PS-Verts.
- 44 Dans le Haut-Rhin, la correspondance entre le vote des cantons au 2^e tour des régionales de 2004 et leur vote au référendum du 29 mai 2005 n'est pas la même que dans le Bas-Rhin. On retrouve certes la correspondance entre le vote Front national au second tour des régionales de 2004 et le vote Non au référendum de 2005, ainsi que le montre le tableau 12³³ :

Tableau 12 : La correspondance entre le vote Front national et le vote Non dans le Haut-Rhin

Tableau 12 : La correspondance entre le vote Front national et le vote Non dans le Haut-Rhin ³³			
Les 8 cantons votant le plus Front national	Score de la liste Front national	Vote Oui réel	Surplus de vote Oui
<u>Cernay</u>	28,3	40,7	+ 2,5
<u>Ensisheim</u>	25,8	41,3	- 0,1
Neuf-Brisach	27,2	49,2	+ 6,7
<u>St-Amarin</u>	27,6	42,5	- 1,3
Thann	26,8	46,8	+ 7,1
<u>Wittenheim</u>	27,2	43,5	+ 3,8
<u>Mulhouse-Nord</u>	29,9	40,2	+ 4,3
Mulhouse-Ouest	26,1	48,8	+ 9,6

- 45 Parmi les 8 cantons qui ont accordé au Front national ses scores les plus élevés au second tour des régionales de 2004, 5 cantons figurent parmi ceux qui ont le plus vote Non au référendum du 29 mai 2005. Par ailleurs, la totalité des ces cantons ont effectué un vote Oui inférieur à la moyenne du département (49,7 %).
- 46 On retrouve également la correspondance entre la vote UMP-UDF et le vote Oui dans le Haut-Rhin (tableau 13)³⁴.

Tableau 13 : La correspondance entre le vote UMP-UDF et le vote Oui dans le Haut-Rhin

Tableau 13 : La correspondance entre le vote UMP-UDF et le vote Oui dans le Haut-Rhin ³⁴			
Les 8 cantons votants UMP-UDF	Score de la liste UMP-UDF	Vote Oui réel	Surplus de vote Oui
Ferrette	52,2	52,3	+ 3,5
Hirsingue	47,5	47,3	+ 1,1
Huningue	49,5	55,1	+ 6,8
<u>Kaysersberg</u>	50,3	58,5	+ 9,3
Munster	47,8	49,9	+ 3,1
Sierentz	48,3	50,5	+ 3,5
<u>Ribeauvillé</u>	49,8	56,8	+ 9,2
<u>Wintzenheim</u>	48,1	59,9	+ 11,9

- 47 Parmi les 8 cantons ayant le plus voté UMP-UDF au second tour des régionales de 2004 figurent 3 des 11 cantons qui ont le plus voté Oui au référendum du 29 mai 2005. Il s'agit des cantons de Kaysersberg, Ribeauvillé et Wintzenheim. D'une façon générale, les

cantons ayant fortement voté pour la liste UMP-UDF sont des cantons où le Oui est relativement élevé et dépasse, à l'exception du canton de Hirsingue, le Oui moyen de département du Haut-Rhin (49,7 % des suffrages exprimés).

- 48 L'originalité du Haut-Rhin par rapport au Bas-Rhin réside dans l'orientation du vote au référendum des cantons favorables à la gauche. En effet, à l'inverse de la situation bas-rhinoise où existe une correspondance entre le vote à gauche et le vote Oui, dans le Haut-Rhin les cantons du vote à gauche sont en grande partie des cantons du vote Non, ainsi que le montre le tableau 14³⁵ :

Tableau 14 : La correspondance entre le vote à gauche et le vote Non dans le Haut-Rhin

Tableau 14 : La correspondance entre le vote à gauche et le vote Non dans le Haut-Rhin³⁵			
Les 8 cantons votant le plus à gauche	Score de la liste PS-Verts	Vote Oui réel	Surplus de vote Oui
<u>Cernay</u>	40,5	40,7	+ 2,5
Guebwiller	40	46,8	+ 4,1
<u>Soultz</u>	42	44,1	+ 3,7
Thann	39,5	46,8	+ 7,1
<u>Wittenheim</u>	39	43,5	+ 3,8
<u>Mulhouse-Nord</u>	43,1	40,2	+ 4,3
<i>Mulhouse-Est</i>	38,5	57,2	+ 13
Mulhouse-Ouest	41,9	48,8	+ 9,6

- 49 Parmi les 8 cantons ayant le plus voté à gauche aux régionales de 2004, 4 figurent parmi les 8 cantons ayant le plus voté Non au référendum du 29 mai 2005 (les cantons de Cernay, Soultz, Wittenheim et Mulhouse-nord) et un canton figure parmi les 8 cantons ayant le plus voté Oui (le canton de Mulhouse-est). Par ailleurs, à l'exception de Mulhouse-est, tous les cantons ayant le plus voté à gauche au second tour des régionales de 2004 ont effectué un vote Oui inférieur au vote Oui dans la moyenne du département (49,7 %). Dans le Haut-Rhin, les zones de force de la gauche sont constitués par les cantons de l'ancien bassin potassique et les cantons de Mulhouse et ils correspondent d'une façon générale à un électorat plus populaire que les zones de force de la gauche dans le Bas-Rhin. On peut d'ailleurs constater que dans le Haut-Rhin, 4 cantons figurent à la fois parmi les 8 cantons ayant le plus voté pour la liste PS-Verts et parmi les 8 cantons ayant le plus voté pour la liste du Front national au second des élections régionales de mars 2004. Il s'agit d'une part de deux cantons mulhousien (Mulhouse-nord et Mulhouse-ouest) et d'autre part de deux cantons de l'ancien bassin potassique (Cernay et Wittenheim).
- 50 Cette différence entre le profil sociologique des cantons votant le plus à gauche dans le Bas-Rhin et des cantons votant le plus à gauche dans le Haut-Rhin se traduit par une différence dans le vote au référendum du 29 mai 2005 : un vote massif en faveur du Oui dans le Bas-Rhin et un vote majoritairement en faveur du Non dans le Haut-Rhin (à l'exception du canton de Mulhouse-est dont la composition socioprofessionnelle est proche de celle des cantons strasbourgeois).

Conclusion

- 51 Les résultats du référendum du 29 mai 2005 en Alsace permettent de constater le maintien d'une certaine originalité de l'Alsace par rapport à la plupart des autres régions de France, qui réside dans la moindre force du Non et dans le fait que l'Alsace figure parmi les rares régions françaises à avoir accordé au Oui une majorité de voix. Mais il s'agit d'un Oui faible, qui n'est pas comparable au Oui de 1992 sur le traité de Maastricht et l'originalité alsacienne en matière électorale se réduit d'élection en élection.
- 52 Par ailleurs, les résultats à ce référendum témoignent de l'existence dans cette région des mêmes clivages qu'au niveau national. On y retrouve la propension des classes populaires à voter Non ainsi que le vote Oui de la part des communes catholiques. Il en va de même en ce qui concerne la relation entre ce vote et les préférences partisans : correspondance entre le vote Non et le vote d'extrême droite, entre le vote Oui et le vote pour la droite traditionnelle et division de l'électorat de gauche. Alors que dans le Bas-Rhin, l'électorat de gauche semble avoir voté majoritairement pour le Oui, il en va de façon différente dans le Haut-Rhin où l'électorat de gauche alla plutôt dans le sens du Non.

ANNEXES

Tableau de la note 6

Le vote à gauche au premier tour des présidentielles en Alsace et en France (en pourcentage des suffrages exprimés) et les écarts (exprimés en points)							
Année	1965	1969	1974	1981	1988	1995	2002
Alsace	11,6	12,6	32,1	32,3	33,1	28,6	34
France	31,7	31,3	45,9	46,7	45,6	40,5	42,8
Ecart	20,1	18,7	13,8	14,4	12,5	11,9	8,8

Tableau de la note 7

Le vote Oui (en pourcentage des suffrages exprimés)				
		Niveau national	Alsace	Ecart
28/9/1958	Constitution de la V ^e République	79	93	14
28/10/1962	Election du président au suffrage universel	62	87,5	25,5
27/4/1969	Régionalisation et suppression du sénat	47,6	67,9	20,3
20/9/1992	Traité de Maastricht	51	65,6	14,6
29/5/2005	Traité constitutionnel européen	45,1	53,4	8,3

Tableau de la note 13

	A.E.	A.C.C.E.	C.P.I.S.	P.I.	E/	O.
Seltz	0,8	3,8	4,7	16,5	22	52,2
Strasbourg 1	0,1	5,9	37,9	27,5	20	8,5

Tableau de la note 16

CSP	Vote Oui	Vote Non
Agriculteurs exploitants	-	-
Artisans, Commerçants, Chefs d'entreprise	45	55
Cadres et professions intellectuelles supérieures	62	38
Professions intermédiaires	46	54
Employés	40	60
Ouvriers	19	81

Tableau de la note 23

Préférence partisane	Vote Oui	Vote Non
Gauche (dont extrême gauche)	33%	67%
Communistes	5%	95%
Socialistes	41%	59%
Verts	36%	64%
UMP-UDF	76%	24%
UMP	76%	24%
UDF	76%	24%
Extrême droite	4%	96%

Tableau de la note 24

Préférence partisane	Vote Oui	Vote Non
PS	74%	26%
UDF	58%	42%
RPR	33%	67%
FN	5%	95%
PCF	8%	92%

NOTES

1. Les changements de premier ministre en Espagne et en Pologne ont largement contribué à l'accord final. En effet, après la défaite du gouvernement du parti populaire de José Maria Aznar, vaincu lors des élections du 14 mars, le gouvernement socialiste de José-Luis Zapatero, plus « europhile », a modifié les orientations de la politique européenne de l'Espagne, tandis que de graves divisions au sein du gouvernement social-démocrate polonais conduisaient à la démission du premier ministre.
2. Allemagne, Autriche, Grèce, Hongrie, Italie, Lituanie, Slovaquie et Slovénie.
3. L'Espagne à l'occasion d'un référendum où le Oui l'emporta avec 81,6 % des suffrages exprimés dans le cadre d'une participation électorale de 39,4 % des inscrits.
4. Cf. PERRINEAU (Pascal), « Le référendum français du 29 mai 2005, l'irrésistible nationalisation d'un vote européen », in *Le vote européen, 2004-2005*, sous la direction de Pascal Perrineau, Presses de Sciences Po, 2005. Cf. également *Les Cahiers du CEVIPOF, Le référendum de ratification du Traité européen : Comprendre le Non français*. Sous la Direction d'Annie Laurent et de Nicolas Sauger, n°42, 2005.
5. Le vote à gauche n'est pas seulement plus faible qu'au niveau national mais il est plus faible que dans l'ensemble des autres régions de France prises individuellement.
6. Cf. à ce sujet le séminaire organisé par l'association Almémós (Alsace, mémoire du mouvement social) le 13 mars 2005 à l'IEP de Strasbourg et le compte rendu qui en a été fait dans le bulletin de l'association Alsace mémoire du mouvement social, n°7, juillet 2005. Pour nous limiter au cas du premier tour des présidentielles, les écarts entre le vote à gauche en Alsace et le vote à gauche au niveau national ont suivi les évolutions suivantes de 1965 à 2002 (Voir tableau en annexe).
7. Les résultats aux référendums de 1958, 1962, 1969, 1992 et 2005 sont les suivants : (voir tableau en annexe). Pour le référendum du 28/09/1958, l'écart était de 14 points mais il pouvait difficilement être plus élevé du fait du caractère massif du Oui au niveau national. Pour l'ensemble des autres référendums, on constate une diminution régulière des écarts entre le vote Oui au niveau national et le vote Oui au niveau alsacien.
8. Pour ce point, cf. BRETON (Philippe), SCHWENGLER (Bernard), VILLETTE (Jean-Paul), « Quelques éléments d'analyse des résultats du référendum de 2005 en Alsace ». Tiré à part, Juin 2005.
9. Il s'agit des cantons suivants : Strasbourg 1 (79,2%), Strasbourg 2 (73,3%), Strasbourg 3 (74%), Strasbourg 4 (78,8%), Strasbourg 5 (73,5%), Strasbourg 7 (72,3%), Strasbourg 8 (71,6%), Geispolsheim (70%), Truchtersheim (74,1%), Illkirch-Graffenstaden (70,9%) et Mundolsheim (73,1%).
10. Il s'agit des cantons de Dannemarie (54,9%), Ferrette (51,5%) et Hirsingue (53,7%).
11. Munster (65,6%), Wintzenheim (67,6%) et Colmar-nord (66,9%).
12. Pour les résultats du référendum de 1992 en Alsace, cf. KLEINSCHMAGER (Richard) « Le Oui de l'Alsace à l'Europe de Maastricht. Nuances géographiques ». *Revue des Sciences sociales de la*

France de l'Est, 1993. Dans cet article, Richard Kleinschmager analyse la géographie du vote alsacien au référendum de 1992 à partir du vote des 894 communes alsaciennes.

13. Les deux cantons qui se situent aux extrémités sur l'échelle « populaire-bourgeois » dans le Bas-Rhin sont d'une part le canton de Seltz et d'autre part le canton de Strasbourg 1. Ils présentent la composition socioprofessionnelle suivante : (voir tableau en annexe). L'ensemble ouvriers-employés (E. et O.) représente 74,2% des actifs dans le canton de Seltz contre 28,5% à Strasbourg 1. L'ensemble CPIS-Professions intermédiaires (P.I.) représente 21,2% des actifs dans le canton de Seltz contre 65,4% à Strasbourg 1. En revanche, les membres des CSP Agriculteurs exploitants (A.E.) et Artisans, Commerçants, Chefs d'entreprise (A.C.C.E.) sont d'une part peu nombreux et d'autre part leur répartition est relativement homogène dans l'ensemble des cantons.

14. Les cantons soulignés figurent dans les deux parties du tableau. Le tableau se lit de la façon suivante : dans le canton de Bischwiller, le vote Oui a atteint 49,8 % des suffrages exprimés, les ouvriers représentent 48,6 % des actifs et les CPIS 5,2 %.

15. A l'exception des cantons de Strasbourg 6, 9 et 10, qui se situent à la périphérie de Strasbourg et où le pourcentage d'ouvriers est élevé (Cronembourg, Montagne verte et Neuhof).

16. Le vote au niveau national selon l'appartenance socioprofessionnelle fut le suivant : (voir tableau en annexe). D'après un sondage effectué par la SOFRES le jour du vote. Résultats publiés par Pascal Perrineau, référence citée.

17. Les données sur la composition confessionnelle des communes proviennent de l'annuaire diocésain de Strasbourg, 1995. Les données sur le nombre d'habitants et la composition socioprofessionnelle des communes proviennent des résultats du recensement de 1999, INSEE. Le secteur de Hochfelden est constitué du canton de Hochfelden. Celui-ci est situé à une trentaine de kilomètres au nord-ouest de Strasbourg et il compte 29 communes. A part le chef-lieu, Hochfelden, qui est peuplé de 2944 habitants, les 28 autres communes ont moins de 2000 habitants et sont pour les plupart d'entre elles des communes fortement homogènes d'un point de vue de l'appartenance confessionnelle de leurs habitants, soit catholiques, soit protestantes. Nous avons retenu 15 communes que nous appelons communes catholiques et 11 communes que nous appelons communes protestantes. Les communes catholiques retenues sont les suivantes : Bossendorf (279 h.), Ettendorf (700 h.), Friedolsheim (211 h.), Gingsheim (310 h.), Grassendorf (189 h.), Hohatzenheim (231 h.), Lixhausen (260 h.), Minversheim (510 h.), Mutzenhouse (385 h.), Ringeldorf (78 h.), Saessolsheim (478 h.), Schaffhouse (349 h.), Scherlenheim (118 h.), Wilwisheim (680 h.) et Wingersheim (1046 h.). Pour les communes protestantes, nous avons retenu les communes suivantes : Altdeckendorf (746 h.), Duntzenheim (544 h.), Geiswiller (190 h.), Hohfrankenheim (271 h.), Ingenheim (301 h.), Issenhausen (89 h.), Melsheim (534 h.), Mittelhausen (509 h.), Ringendorf (359 h.), Wickersheim-Wilshausen (433 h.), Zoebersdorf (168 h.). Les expressions de « communes catholiques » ou de « communes protestantes » se rapportent à la confession de la majorité de la population de la commune considérée. Une commune est dite « catholique » lorsque la majorité de la population de cette commune est de confession catholique. Il en va de même pour l'expression « commune protestante ».

18. Le secteur de Wissembourg est situé à 50 kilomètres au nord de Strasbourg, à la frontière avec le Palatinat et il est constitué des cantons de Wissembourg, Sultz sous Forêt et Lauterbourg. Dans le secteur de Wissembourg, les 9 communes catholiques retenues sont les suivantes : Riedseltz (1061 h.), Schleithal (1395 h.), Neewiller (623 h.), Niederlauterbach (863 h.), Salmbach (517 h.), Scheibenhard (675 h.), Stundwiller (371 h.) et Surbourg (371 h.). Pour les communes protestantes, les 7 communes retenues sont les suivantes : Cleebourg (636 h.), Oberhoffen (279 h.), Rott (414 h.), Steinseltz (615 h.), Hoffen (1103 h.), Hunspach (671 h.), Ingolsheim (269 h.).

19. Le secteur de Barr est situé à 30 kilomètres au sud ouest de Strasbourg. Il est constitué du canton de Barr ainsi que de deux communes du canton d'Obernai, limitrophes du canton de Barr.

Dans le secteur de Barr, les communes catholiques sont les suivantes : Bernardvillé (199 h.), Blienschwiller (288 h.), Eichhoffen (410 h.), Saint-Pierre (532 h.) et Stotzheim (960 h.). Les communes protestantes sont les communes suivantes : Bourgheim (409 h.), Heiligenstein (861 h.), Goxwiller (733 h.), Mittelbergheim (617 h.) et Le Hohwald (386 h.). Toutes ces communes sont dans le canton de Barr à l'exception de Bourgheim et de Goxwiller qui sont dans le canton d'Obernai.

20. Nous avons constitué un groupe de communes de 2000 à 5000 habitants situées en dehors de l'agglomération strasbourgeoise, qui comprend 5 communes protestantes et 8 communes catholiques. Les 5 communes à majorité protestantes sont Bouxwiller (3683 h.), Geudertheim (2243 h.), Gries (2688 h.), Ingwiller (3847 h.) et Oberhoffen (2944 h.). Les 8 communes à majorité catholique sont Gamsheim (3858 h.), Herrlisheim (4198 h.), Hochfelden (2944 h.), Lauterbourg (2269 h.), Marmoutier (2436 h.), Seltz (2985 h.), Soufflenheim (4400 h.) et Weyersheim (2993 h.). Le choix des 5 communes protestantes s'imposait du fait qu'il s'agit des seules communes à majorité protestante peuplées de plus de 2000 habitants et situées en dehors de l'agglomération strasbourgeoise. Elles se situent toutes au nord et au nord-ouest de Strasbourg. Le choix des communes catholiques a été effectué dans le but d'obtenir des communes présentant une proximité géographique et socioprofessionnelle avec les communes protestantes.

21. Dans le tableau 6, la première colonne de chaque secteur indique le vote des communes catholiques et la seconde colonne celui des communes protestantes. La participation est exprimée en pourcentage des inscrits. Le vote Oui et le vote Non sont exprimés en pourcentage des suffrages exprimés. Les écarts mesurent les écarts entre le vote Oui des communes catholiques et celui des communes protestantes pour chaque secteur.

22. Sur ce point, cf. SCHWENGLER (Bernard), « 1984-2004 : vingt années de vote Front national en Alsace », *Revue d'Alsace*, n° 130, 2004.

23. D'après l'enquête TNS-SOFRES et Unilog réalisée le dimanche 29 mai par téléphone après le vote auprès de 1500 personnes, la relation entre la préférence partisane et le vote au niveau nationale serait la suivante : (voir tableau en annexe). Ces résultats ont été publiés dans le *Monde* du mardi 31 mai 2005.

24. D'après le sondage SOFRES effectué le 20 septembre 1992, le vote en fonction de la préférence partisane au référendum du 20 septembre 1992 avait été le suivant : (voir tableau en annexe). Résultats publiés par le *Monde* le vendredi 25 septembre 1992.

25. Ce surplus apparaît à partir de l'étude des résultats dans les mêmes communes que celles étudiées dans cet article pour le référendum de 2005 (communes présentées aux notes 17, 18, 19 et 20).

26. Cf. SALMON (Frédéric), « Un lien souvent évident unit le "Oui" et le vote catholique », *Journal La Croix*, jeudi 2 juin 2005.

27. A l'image des enquêtes effectuées au niveau national et dont un exemple a été présenté à la note 23.

28. Pour obtenir ce vote théorique nous nous basons sur les résultats alsaciens au second tour des élections régionales de mars 2004 qui étaient les suivants (en pourcentage des suffrages exprimés) : UMP-UDF : 43,6 % ; PS-verts : 34,4 % ; Front national : 22 %. En posant l'hypothèse que le vote alsacien au référendum de 2005 selon les préférences partisans soit le même qu'au niveau national, tel qu'il a été déterminé par sondage (cf. note 23), on obtient l'équation suivante : $76 \cdot 43,3 + 33 \cdot 34,4 + 4 \cdot 22 = 45,4$ (76 % des électeurs se sentant proches de l'UMP-UDF, 33 % des électeurs se sentant proches de la gauche et 4 % des électeurs se sentant proches du Front national ont voté Oui au traité européen, ce qui correspond à un vote Oui théorique de 45,4 % des suffrages exprimés).

29. Le tableau a été construit de la façon suivante : au second tour des régionales de 2004, les scores obtenus par les listes UMP-UDF, PS-Verts et FN étaient respectivement de 45,2 %, 47,2 % et 7,6 % des suffrages exprimés dans le canton de Strasbourg 1. Les 47,2 % de la liste PS-Verts

figurent dans la première colonne. Sur la base du vote Oui théorique en fonction des préférences partisans constatées au niveau national, le vote Oui au référendum de 2005 dans ce canton aurait été de 50,2 % des suffrages exprimés. Le vote Oui réel a été de 74,7 % des suffrages exprimés. Cette donnée figure dans la seconde colonne du tableau. Le surplus de vote Oui correspond à la différence entre le vote Oui réel et le vote Oui théorique, soit 74,7-50,2 ce qui correspond à un surplus de vote Oui de + 24,5 points. Ce surplus figure dans la dernière colonne du tableau.

Les cantons soulignés sont les cantons qui figurent à la fois parmi les 11 cantons ayant le plus voté à gauche au second tour des régionales de 2004 et ayant le plus voté Oui au référendum de 2005.

30. En ce qui concerne Paris, la moyenne du vote Oui dans les 20 arrondissements parisiens au référendum du 29 mai 2005 était de 66,4 % des suffrages exprimés (avec une pointe de 80,5 % dans le 7^e arrondissement). A Strasbourg, la moyenne du vote Oui a été de 62,8 % (avec une pointe de 74,7 % à Strasbourg 1). On retrouve des résultats comparables dans d'autres grandes villes telles Lyon (61,3 % de Oui), Nancy (60,2 % de Oui), Nantes (59,1 % de Oui) ou Rennes (59 % de Oui).

31. Les cantons soulignés figurent parmi les 11 cantons dont le vote Oui est le plus faible au référendum du 29 mai 2005.

32. Les cantons soulignés figurent parmi les 11 cantons dont le vote Oui est le plus élevé au référendum du 29 mai 2005. Le canton en italique figure parmi les 11 cantons dont le vote oui est le plus faible.

33. Les cantons soulignés figurent parmi les 8 cantons dont le vote Oui est le plus faible au référendum du 29 mai 2005.

34. Les cantons soulignés figurent parmi les 8 cantons dont le vote Oui est le plus faible au référendum du 29 mai 2005.

35. Les cantons soulignés figurent parmi les 8 cantons dont le vote Oui est le plus faible au référendum du 29 mai 2005. Le canton en italique et en gras figure parmi les 8 cantons dont le vote Oui est le plus élevé au référendum du 29 mai 2005.

RÉSUMÉS

Les résultats du référendum du 29 mai 2005 se traduisirent en Alsace par une majorité en faveur du Oui alors qu'au niveau national c'est le Non qui l'emporta avec 54,9 % des suffrages exprimés. Mais le Oui alsacien de 2005 fut beaucoup plus faible que le Oui de 1992 sur le traité de Maastricht (53,4 % de Oui comparativement à 65,6 % en 1992).

Par ailleurs, les résultats de ce référendum permettent de constater des clivages importants à l'intérieur de la région. Alors que le Oui fut nettement majoritaire dans le Bas-Rhin, il fut légèrement minoritaire dans le Haut-Rhin. Les cantons à forte composition populaire accordèrent une majorité de voix au Non à l'inverse des cantons constitués de façon prépondérante de cadres et de professions intermédiaires qui votèrent de façon massive pour le Oui, notamment dans l'agglomération de Strasbourg. Le vote des communes catholiques se traduisit par un surplus de vote Oui par rapport à celui des communes protestantes. En ce qui concerne le vote en fonction des préférences partisans, on peut constater une correspondance entre le vote Non et le vote d'extrême droite, entre le vote Oui et le vote pour la droite

traditionnelle ainsi qu'une division de l'électorat de gauche. En fait, les clivages visibles à l'intérieur de l'Alsace par rapport à ce vote reprennent les clivages visibles au niveau national.

Alsace gave the «yes» vote a large majority against the «no» with 55,9% of the valid votes, nationally. But the Alsatian «yes» vote was definitely lower (53,4%) than the one for Maastricht in 1992 (65,6%).

Besides, the results of this referendum made the regional division clearly apparent. While the «yes» vote gained a clear majority in the Bas-Rhin, it only had a minority in the Haut-Rhin. Predominantly working class constituencies voted mainly «no», unlike executive and middle class ones, particularly in the Strasbourg area. Unlike protestant villages, catholic villages tended to give the «yes» vote a preference. As for party followers, extreme right voters were in favour of the «no», the traditional right favoured the «yes», while the left supporters were divided. Actually, the Alsatian cleavage reflected rather faithfully the national situation.

Im Elsaß ergab die Abstimmung beim Referendum vom 29. Mai 2005 eine Mehrheit für das Ja, während auf nationaler Ebene das Nein den Sieg davontrug. Das elsässische Ja war jedoch weitaus schwächer als das Ja von 1992 zum Vertrag von Maastricht. (53,4% gegenüber 65,6% 1992).

Darüber hinaus ist das Ergebnis dieses Referendums innerhalb der Region alles andere als einheitlich. Während im Département Bas-Rhin eine eindeutige Mehrheit für die Annahme der Verfassung stimmte, entschied sich im Département Haut-Rhin eine knappe Mehrheit für die Ablehnung. In den Kantonen, deren Bewohner überwiegend den bescheideneren Schichten angehören, überwog das «Nein». Die Kantone dagegen, in denen vorwiegend Beamte und Angestellte wohnen, stimmten massiv mit «Ja», allen voran der Großraum Strasbourg. In den katholischen Gemeinden fiel das Votum für das Ja stärker aus als in den protestantischen. Was die Wähler betrifft, die Sympathie für eine bestimmte Partei zeigen, kann man folgendes feststellen: Die Wähler der extremen Rechten stimmten mehrheitlich mit Nein, die Wähler der traditionellen Rechten mehrheitlich mit Ja, die Sympathisanten der Linksparteien dagegen sind in sich gespalten. Im Grunde entspricht das Abstimmungsverhalten der verschiedenen Gruppen bei diesem Referendum dem der vergleichbaren Gruppen auf nationaler Ebene.

AUTEUR

BERNARD SCHWENGLER

Docteur en science politique, Strasbourg